



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BICCL-2016363-0001

Signé par

Carole PUIG-CHEVRIER Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 28 décembre 2016

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du Contrôle de Légalité

Intercommunalité

**Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences
du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA)**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33, L.5216-5 du CGCT;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 64 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3206 du 6 décembre 1994 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA) ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 284 du 7 mars 1996, n° 3144 du 3 octobre 1996, n° 658 du 29 avril 1998, n° 997 du 5 juillet 2000, n° 59 du 17 janvier 2002, n° 906 du 12 août 2008 et n°2011255-0001 du 12 septembre 2011, DRCL-BICCL-2016168-0001 du 16 juin 2016 portant modification des statuts dudit syndicat ;

Vu la délibération du 8 décembre 2016 du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA) décidant la dissolution dudit syndicat;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les communautés d'agglomération et de communes doivent exercer la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique (ZAE)» sur l'ensemble de leur territoire, et qu'à cette fin, elles deviennent compétentes pour toutes les ZAE situées sur leur périmètre ;

Considérant que la communauté d'agglomération du Pays de Dreux reprend la gestion de la zone d'activité de la vallée du saule à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'objet du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA) sera sans effet ;



Considérant que, conformément à l'article L.5212-33 du CGCT, le syndicat précité sera de plein droit dissous au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les conditions de liquidation comptable dudit syndicat, fixées par l'article L 5211-26 du CGCT ne sont pas réunies ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité (SIZA).

Article 2 : Il est sursis à la dissolution du syndicat qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation dans les conditions prévues à l'article L5211-26 du CGCT.

Article 3 : En application des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activité sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs d'Eure et Loir.

Fait à Chartres, le

28 DEC. 2016

Le Préfet
Pour Le Préfet,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER